

Quand les Etats sont "distracts"...

Écrit par Jean-Philippe
Mardi, 07 Décembre 2010 00:00

J'ai évoqué il y a quelques jours l'affaire des salaires des fonctionnaires européens et le scandale que représente la saisine par la Commission européenne de la Cour de justice européenne, Cour qui a demandé aux Etats de céder aux revendications des dits fonctionnaires. Dans un court article publié par « *L'Action Française* », Grégoire Dubost complète l'information : «

Désireux de réduire de 3,7 à 1,85 % la hausse des rémunérations des fonctionnaires européens, les gouvernements des Vingt-Sept se sont heurtés aux règles qu'ils avaient eux-mêmes édictées, que viennent de leur rappeler les juges de Luxembourg : « *En examinant la fonction de l'annexe XI du statut des fonctionnaires (...) la Cour conclut que (...) le Conseil a pris la décision autonome de se lier, pour la durée de la validité de ladite annexe, dans l'exercice de son pouvoir.*

» Caricaturale illustration de la « servitude volontaire » consentie par les responsables nationaux afin de se prémunir des infractions de leurs pairs.

»



Quand les Etats sont "distracts"...

Écrit par Jean-Philippe

Mardi, 07 Décembre 2010 00:00

Ainsi, on constate que **les Etats ont perdu**, de par la faute de leurs gouvernements respectifs, **la maîtrise du contrôle**

a posteriori

de fonctionnaires pourtant financés par les impôts des contribuables français, allemands, espagnols, grecs ou irlandais

... En somme, l'imprévoyance des gouvernements et leur européisme béat des temps anciens ont des conséquences qu'ils n'avaient pas mesurées mais qui, aujourd'hui, se retournent contre eux et leurs citoyens-contribuables... Là encore,

la construction européenne semble avoir été bricolée par certains responsables nationaux quand les principaux intéressés

(les fonctionnaires européens, et les commissaires eux-mêmes), eux,

sont restés attentifs à leurs prérogatives, voire à leurs privilèges

! Le résultat est là !

Mais, la leçon devrait être tirée de cette mésaventure, d'autant plus scandaleuse que la Commission aurait pu faire jouer la clause de « **crise grave** » pour empêcher une hausse devenue choquante des salaires de ses fonctionnaires au moment où des efforts sont demandés à tous et imposés aux peuples :

aux Etats de reprendre la main et de changer des règles

qui, en ces temps rudes pour les populations des pays d'Europe, ne sont plus pertinentes.

S'ils renoncent à le faire, cela voudra dire qu'ils renoncent aussi à cette notion de justice sociale

qui, pourtant, s'avère plus que jamais nécessaire au maintien des équilibres sociaux. Il sera intéressant et significatif d'observer

l'attitude de l'Etat français

dans cette affaire... Et utile d'en tirer les conclusions qui s'imposent en cas d'absence de réaction et d'initiative de la part du gouvernement de la République...

Quand les Etats sont "distracts"...

Écrit par Jean-Philippe

Mardi, 07 Décembre 2010 00:00

